



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Dispositions prises quant au trafic d'œuvres d'art

Question écrite n° 30721

### Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de la culture sur les dispositions prises à l'encontre des trafiquants d'œuvres d'art. Une récente enquête, menée par l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels, a révélé l'implication de personnalités du marché de l'art français dans le trafic d'œuvres d'art. La provenance des œuvres, issues de pays en guerre et notamment du Proche-Orient, révèle l'absence de scrupules de ces marchands qui n'ont pas hésité à profiter de la situation instable de nations comme la Libye, la Syrie, l'Iraq, ..., pour acheminer des antiquités et autres biens précieux sur le territoire français, les revendant sur un marché estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros. Depuis l'épanouissement de l'État islamique au Proche-Orient, ce type de trafics bat son plein ; l'Allemagne a récemment été épinglée tant le trafic sur son territoire y est omniprésent. En regard de l'histoire qui lie la France à nombre de ces pays du Proche-Orient, du Liban à la Syrie, la France ne peut en aucun cas constituer un acteur de ce marché noir. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour lutter contre ce marché clandestin.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-France Lorho](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30721

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2020](#), page 4503

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)